



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24123
22 juin 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

**NOTE VERBALE DATEE DU 18 JUIN 1992, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DES EMIRATS ARABES
UNIS AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

Le Représentant permanent des Emirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et, se référant à sa note du 3 juin 1992, relative à la résolution 757 (1992) du Conseil de sécurité, a l'honneur de lui signaler que les autorités compétentes des Emirats arabes unis ont pris les mesures nécessaires pour assurer l'application intégrale de ladite résolution et en particulier de ses paragraphes 4 à 9.
